Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 9 Ramadan 1444
31 Mars 2023

N° 39

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions 768
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... 768
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions 773
Homologation de résolutions 774
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques 775
Avis aux créanciers..... 779
Convocations
Sociétés anonymes 780
Actes Administratifs
Avis au public 788
Divers
Avis au public..... 789

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Au capital de 25.825.000 dinars

Siège social : Hôtel El Mouradi, Port El Kantaoui - Hammam Sousse

Identifiant Unique RNE : 0012950E

MF : 12950 E/A/M/000

CNSS : 68486-04

Il appert des délibérations de l'assemblée générale ordinaire du 20/12/2022 dont PV enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse, le 17/3/2023 sous le n°23701887 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 24/3/2023, sous le n°202365192 qu'il a été décidé :

1/ Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2/ Approbation des états financiers 2021.

3/ Affectation des résultats de l'exercice 2021.

4/ Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2021.

5/ Renouvellement du mandat des administrateurs pour trois ans, venant à expiration lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2024.

6/ Application des dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et approbation des conventions intervenues au cours de l'exercice 2021 dans leurs totalités.

Il appert des délibérations du conseil d'administration du 20/12/2022 dont PV enregistré à la recette des finances d'Hammam Sousse, le 17/3/2023 sous le n°23701886 et dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises le 24/3/2023, sous le n°202365192 qu'il a été décidé :

1) Renouvellement du mandat du président directeur général monsieur Sami MHIRI, pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2024.

2) Fixation des pouvoirs du président directeur général.

3) Nomination de monsieur Mourad MHIRI directeur général adjoint pour une durée de trois ans finissant lors de la tenue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes annuels 2024.

4) Fixation des pouvoirs du directeur général adjoint.

2023S00350SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Cession de parts

Suivant acte de cession des parts en date du 7/3/2023 et enregistré à la recette des finances de l'Ariana le 16/3/2023 sous le numéro 23101870 Quittance numéro M032943 dont un exemplaire a été déposé au RNE sous le numéro 202364562 le 22/3/2023.

Mr Mohsen Boudhiba et Mme. Anna Lisa Tosato ont vendu toute la totalité de leurs parts qu'ils détenaient dans la SARL "Super Auto service", le siège social sis au 12, Avenue de l'Environnement, Ariana, MF : 1358764E, RNE : 1358764E, gérée par M. Mohsen Boudhiba, à Mr Karim Hasni et M. Mohammed Tarbine.

Toutes contestations seront reçues fixé au cabinet de Madame Sonia Ben Jemâa, comptable dont le cabinet est situé à la Résidence 45, Avenue du Japon, B24, Montplaisir, dans un délai maximum d'un mois à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2023R00700SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Montplaisir Tunis le 21/3/2023 sous le n°23201696 quittance n°M031612 Mr Mourad Ben Mohamed Lassoued a vendu à Mr Chawki Ben Mouldi Ayedi la totalité du fonds de commerce exploité pour vendre des produits alimentaires dans le local situé au n°92 rue 8300 Montplaisir Tunis.

Les oppositions doivent être adressées chez Me Faycal Bouslimi avocat sis au n°05 bis avenue Taher Ben Ammar Manar 2 Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de sa parution au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et La Presse du 23/3/2022.

2023T00320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances d'Ezzahra en date du 17/3/2023 sous le n° 23200822 quittance n°M017127 Mr Slim Ben Najib Ben Amor a vendu à Mme Najet Bent Ali Ben Romdhan tout le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour tous genre de commerce sis centre Donia 2 n°19 Ezzahra - Ben Arous.

Toute opposition sera déposée chez l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est parue au journal Echourouk du 23/3/2023.

2023T00321FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté et signé le 9/3/2023 à la municipalité de Den Den immatriculation n°4745 sous quittance n°4547 daté le 9/3/2023 et enregistré à la recette des finances à Sidi Hssine, reçu n°M028953 et immatriculation n°23200914 daté le 13/03/2023, rédigé par maître Msahli Najet avocate à la cour de cassation dont le bureau situé au 26 rue Enakil Zahrouni Tunis.

Yousef Elhamami a vendu au profit Elarousi Idridi la totalité du fonds de commerce exploité comme restaurant dans le local sis à la résidence enassim rez-de-chaussée el Agba et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours (20) qui suivent la publication du présent avis au jort entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Elarousi Idridi dont le local sis à la résidence enassim rez-de-chaussée el Agba.

Annonce parue au journal "le Quotidien" du 23/3/2023.

2023T00322FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte s.s. privé enregistré à la recette des finances El Yasminet le 17/3/2023 quittance n°M012818 enregistrement 23200965, Mr Montassar Kaanich a vendu à Mr Arbi Boughdiri et Mme Latifa Boughdiri.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments incorporels exploité au local sis à la Résidence Ennasr n°B3 La Nouvelle Médina Ben Arous. Les oppositions doivent se faire entre les mains des acheteurs à l'adresse dans laquelle le fonds de commerce est exploité, dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal «La Presse» du 24/3/2023.

2023T00327FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente du fonds de commerce signé le 3/3/2023 et enregistré à la recette des finances Marsa en date du 7/3/2023 n°04798473 reçu n°M037354, Mr Mouhamed Khalil Jmil a vendu à la société «wiwi best food» la totalité du fonds de commerce (fast food) sis au 38 avenue 14 janvier Sidi Dawes Marsa Tunis.

Les oppositions seront reçues entre les mains de Me Ahmed M'hadhbi Avocat 21 rue malta sghira bureau n°7 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal la Presse du 23/3/2023.

2023T00331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat sous-seing privé daté du 27/01/2023 et enregistré à la recette des finances de Dar Chaaben el Fehri le 31/01/2023 sous le n°23200267 Quittance n°M007014 Moncef Ben Ali Ben Saad Bouchamia a vendu à Ines Bent Mohamed Ben Amor et Malek Ben Hafedh Belhaj le fonds de commerce exploité pour la vente des fruits secs au local sis au quartier Pasteur rue Jaloul al farsi - Dar Chaaben el Fehri. Et qui a été publié au quotidien Echourouk le 16/02/2023. Les oppositions doivent se faire entre les mains de la première acheteuse à son adresse sise à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours qui suivent cet Avis au journal officiel de la République Tunisienne, passé ce délai elles seront nulles.

2023R00688FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 7/02/2023 quittance n° M012377, enregistrement 23200722. Mr Mohamed Ben Mounir Ben Becha Bedoui a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente de volailles sis au 20 Mars Mourouj 4 Ben Arous à Mr Ghazi Ben Ridha Ben Ali Ouni.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 24/3/2023.

2023R00689FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé le 10 mars 2023 et enregistré à la recette des finances Avenue rue Taieb El Mehiri - Nabeul le 13/3/2023 (Reçu n°M019640 enregistrement n°23200997) Monsieur Faysal Boughzella a vendu la totalité du fonds de commerce à la société "PRIXE IND FRIXE S.A.R.L" en cours de constitution son Gérant Monsieur Mohamed Amine Bassou exploité (Café 1ère Catégorie) sise 5 Avenue Ali Balhouane-Nabeul avec ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions doivent être déposées au Bureau de Maître Mahmoud ben Salah HAMMAMI Avocat demeurant Avenue 9 avril n°112 bureau deuxième (02) étage n°5 Tunis dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien du 23/3/2023.

2023R00698FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré le 28/3/2023 à la recette des finances d'El Mourouj quittance M029554 enregistrement 23201689 Mr Wissem Wertani a vendu à Mr Ihab Ferhani la totalité du fonds de commerce à usage d'un salon de COIFFURE ET D'ESTHETIQUE inscrit au RNE sous le numéro 1700814 L sis à lotissement HAMZA numéro 05 Mourouj 6.

Les oppositions auront lieu entre les mains de Maître Rim Mouellhi avocate à la cour de cassation qui a élu domicile au n°15 Av. J. Jaurès Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Cette publication est parue dans le journal Le Quotidien le 30/3/2023.

2023R00750FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à Monastir le 9/3/2023 Q n°M019483 n° d'enreg 23201833 Mr Riadh Maatouk a vendu à Mr Lotfi Hizem le F.C du local sis à Houmett trabelsiya ; Chaaben Bhouri Monastir.

Les oppositions seront reçues à l'adresse du F.C dans les vingt jours qui suivront la publication de cet avis au JORT.

Le présent avis est paru au journal El Chourouk le 24/3/2023.

2023S00339FCCC2

Contrat de don du fonds de commerce

Nous soussignés Maître Abdelwahed HAGUI titulaire de la C.I.N n°02782717 et Maître Adel Ben Ameur titulaire de la C.I.N n°08478384, deux Notaires à la circonscription du tribunal de première instance de Sousse 2, Notre bureau situé à Akouda Sousse, nous avons conclu un contrat de don de fonds de commerce le 14/3/2023 enregistré à la recette des finances Akouda, le 15/3/2023 quittance numéro MO11760 dans lequel Madame Daloula Bent Njimi ben Ahmed Kefi ép. Mohamed Elbazazi a donné à son mari Monsieur Mohamed ben Taher Elbazazi la totalité du fonds de commerce dont son activité est le commerce d'épices et d'agrumes en détail et autres commerces spécialisés en détail situé à l'avenue de Habib Bourguiba Akouda Sousse avec le numéro d'identification fiscal numéro 1564875M et le registre de commerce numéro A09409902023, acquis par la donation conclue par l'acte authentique le 19/12/2018 et enregistré à la recette des finances Akouda le 20/12/2018 quittance numéro M035114 qui comprend les éléments incorporels qui consistent en la clientèle, la réputation commerciale et les éléments corporels qui consistent en les équipements nécessaires pour l'exploitation. Il a été publié dans les quotidiens en arabe et en français le 17/03/2023.

2023S00341FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 3/3/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir sous le n°23201820 Khlifa Bhouri Menel Kouraichi en son nom propre et au nom de ses filles Dorra Bhouri et Farah Bhouri Sihem Bhouri Selwa Bhouri Montassar Bhouri ont cédé à Yasser Sahraoui la totalité du fonds de commerce, sis à cité Omrane Monastir avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 23/3/2023.

2023S00345FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 26/10/2022 enregistré à la recette des finances de Souk Lahad le 26-10-2022 n° de quittance M016470, n° d'enregistrement 22200750, Monsieur Ridha ben Abdallah Ben Mohamed Ben Laâribi a vendu à la société HIBA DATES company, SARL l'identifiant unique n° 1767875N dont le siège social est à la zone artisanale souk lahad kebili représentée par sa Gérante Madame Nabila Elmabrouk la totalité du fonds de commerce exploité comme unité Frigorifique Conditionnement, tri et mise en conserve des dattes dans le local situé à la zone artisanale Lotissement Essmaâla souk lahad kébili.

Les oppositions sont recevables chez l'acheteur à l'adresse sus-indiqué dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux ALchourouk et Le Quotidien le 01/11/2022 I P 122/03143.

2023S00349FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP de vente d'un fonds de commerce, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo Sousse le 6/3/2023 sous n°23201086 Quittance n°M015776 Mr kaled Ben kmaies Ben Mohamed Balhoudi titulaire de la CIN n°07651844 a vendu et cédé à Mr Hamza Ben Mohamed ben Belkacem Harathi titulaire de la CIN n°11969445 la totalité du Fonds de commerce du local destiné pour vente des produits alimentaires, d'épices et de légumes sis à Sahloul 4 Zone n°4. Sousse 4054 Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains de l'éditeur de contrat Maître Syrine Said dans son bureau situé dans le bâtiment communal route de Tunis Menchya Hammam Sousse dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» du 24/3/2023.

2023S00352FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 28/02/2023, enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax en date du 6/3/2023, n° de quittance M020299 enregistrement n°23200762, Mr Omar Ben Makhlouf titulaire de la CIN n°08828553 a vendu à Mr Habib Ayadi titulaire de la CIN n°11051350 la totalité du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba Sakiet Ezzit Sfax.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds de commerce sis à l'Avenue Habib Bourguiba sakiet ezzit Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 15/3/2023.

2023X00376FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP en date du 13/3/2023 enregistré à la recette des finances Gremda en date du 14/3/2023 sous n°M023651. Mr Riath Belkhir titulaire de la CIN n°08827726 a vendu à Mr Sedki Gassara titulaire de la CIN n°08835318 la totalité d'un fonds de commerce à usage de commerce général avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu de deux locaux jumelés sis à la route Gremda km 3 ceinture Sfax.

Les créanciers peuvent produire leurs créances et consulter le contrat de vente au cabinet maître Kamel Ben Messaoud sis à l'avenue Habib Thameur immeuble océan bleu 2ème étage Sfax, dans le délai légal à peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Al Chourouk et Le Quotidien» du 22/3/2023.

2023X00400FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de vente du fonds de commerce délivré par l'avocat Ahmed Frikha le 27/02/2023 enregistré à la recette des finances Abou Kacem Echebbi le 8/3/2023 n°M026201 et enreg. n°23201137, Mohamed Ridha Masmoudi titulaire de la CIN n°05363009 a vendu à la Sté M B T Emballage Plus son RNE : 1731846Q, tout le fonds de commerce pour vente papier d'emballage en détail sise à la Rue Aghlabides n°14 Sfax ville et elle a été publiée au journal le Quotidien le 14/3/2023 page 26. Par conséquent les réclamations ne sont plus recevables d'un délai de 20 jours à compter de la date de l'annonce de cette vente au journal officiel à l'adresse du local précité.

2023X00401FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la R.F Ariana le 13/3/2023, quittance n°M036619 rédigé par Maître INES CHAARI Avocate à la Cour de Cassation, la société Med Cake Company, SUARL, représentée par son gérant, sise à la Route de Tunis km 22 El Ghraba Sfax, ayant pour identifiant unique 1175945 S a vendu à la société 2 ABC Biscuiterie et Pâtisserie artisanale, société à responsabilité limitée, représentée par son gérant sise à l'Avenue 18 janvier Ariana centre, Bloc "C" bur. 408 2080 Ariana centre, ayant pour identifiant unique 1802589M, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis au 20 Rue des entrepreneurs n°3 rez-de-chaussée Charguia 2 Zone industrielle l'aéroport 2037 Ariana, destiné à la fabrication des biscuits, pâtisserie et pâtisserie traditionnelle, avec tous ses éléments moraux et matériels, au prix de cent cinquante mille dinars (150.000,000 dinars).

Toute opposition doit être adressée dans les vingt jours à compter de la publication de cette annonce légale au J.O.R.T, chez l'acheteur ayant pour adresse celle du fonds de commerce où est déposée une copie légale du contrat de vente.

Cette annonce a été publiée au journal Essabeh 18/3/2023.

2023X00402FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé à la municipalité al Fayedh Bennour le 01/03/2023 et enregistré à la recette des finances le 02/3/2023 (N° d'enregistrement 23202411 quittance n°M021480), la société al horria de commerce MF 0007765 XAM000 située à l'avenue Hédi Chaker Sidi Bouzid représentée par son gérant Mr Mongi Khlifi a vendu à Mme Ismahen Isaoui, tout le fonds de commerce avec ses composantes corporelles et incorporelles ayant pour activité électroménager, pour une valeur de 45000.000 dt.

Toute opposition sur le montant du prix de la vente devra se produire au cabinet de maître Lotfi Tlili avocat, sis au 92 avenue Habib Bourguiba Sidi Bouzid 9100.

Cette vente a été publiée au journal "Essabeh" le 16/3/2023.

2023X00404FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sfax le 28/02/2023 numéro d'enregistrement 23201407, numéro de quittance M020736 : Madame Manel Aithimen a cédé la totalité du fonds de commerce de vente de «Salle de joue» nommée Sidney lilalab situé à rue Mharza km 3.5 Sfax à Madame Souad Bougdar.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Belhadj Salem Ali dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cette vente est publiée au journal «Achourouk» le 24/3/2023.

2023X00407FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un A.S.S.P rédigé par l'avocat Lassaad Bahloul en date du 27/02/2023 enregistré à la recette des finances à Sekit Edayer Sfax en date du 13/3/2023 sous le n°23200728 quittance n°M023024, Mr Mohamed Masmoudi domicilié à la rue Chikh Lajmi n°2 Sakit Edayer Sfax, a vendu à Mr Bassem Rbai, domicilié à l'avenue Bourguiba n°54 Sakit Edayer Sfax, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des produits alimentaires et fruits secs situé à l'avenue Habib Bourguiba n°206 sakit edayer Sfax.

Les oppositions sont recevables chez l'acquéreur dans le magasin dans lequel le bien commercial est utilisé situé à l'avenue Habib Bourguiba N°206 Sakit Edayer Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette vente au JORT. Cet avis a été publié au journal Echourouk du 22/3/2023.

2023X00408FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté du 9/3/2023 enregistré à la recette des finances Jedaida en date du 16/3/2023 sous le n°23200305, quittance n°M011060, Mr Walid Ben Ridha Ben Khaled Boubaker, titulaire de la CIN n°00284661 en date du 4/5/2019 demeurant à la cité Taieb Mhiri, Chaouat - Jedaida a vendu à Mohamed Haythem Ben Mounir Ben Tijeni Chelbi, titulaire de la CIN n°07459423 en date du 01/11/2022 demeurant à la Résidence "Diar Al IZZ" Immeuble F Appartement 17 Ennasser 2 Ariana la totalité du fonds de commerce d'une pharmacie exploité au local sis au 59 avenue Habib Bourguiba, à Jedaida, gouvernorat de la Manouba.

Les oppositions doivent parvenir entre les mains de Mr Walid Ben Ridha Ben Khaled Boubaker, élisant son domicile pour les fins des oppositions auprès du cabinet de Maître Mohamed Zaanouni sis au 6 Rue Imam Rassâa, 1002 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux Journaux : Assabah et La Presse du 24 Mars 2023.

2023400695FCCC2

Vente d'un fonds de commerce de pharmacie de nuit

Il appert suivant acte sous seing privé en date du 27/02/2023, signatures légalisées le 02/3/2023 enregistré à la recette des finances Rue El Djazira, Tunis le 9/3/2023 Quittance n°M017203 Enregistrement n°232001316, Mme Hosnia Bent Mohamed JENANE, titulaire de la CIN n°02355475, demeurant à Immeuble Lilas, 2ème Etage, Appartement n°7, Nord Hilton, Tunis, a vendu à M. Marwen Ben Salem Abbes, titulaire de la CIN n°08723356, demeurant au 33 Rue des Sciences, Ennasr 2, Ariana, la totalité du fonds de commerce à usage de pharmacie de nuit exploité au local sis au Rez-de-chaussée de l'Immeuble situé au 44 Avenue Bab Jedid, 1008 Tunis avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Pour toute opposition, dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne s'adresser au Cessionnaire ayant élue domicile au cabinet Maître Ridha ABBES, Avocat à la cassation, sis à l'immeuble Saadi, B7, Menzah 4, Tunis 1004.

Le présent avis a été publié journal Echourouk en date du 28/3/2023.

2023400707FCCC2

Location gérance libre

Résiliation Gérance libre

Par acte S.S.P en date du 15/3/2023 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 16/3/2023 sous le n°23902064, Quittance n°M035495, monsieur Eskander Chaouech et Madame Imen El Anwer ont résilié le contrat de la gérance libre daté le 29/8/2013 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 18/11/2013 sous le n°13305898, Quittance n°69785 portant sur le fonds de commerce sis au 235 avenue Habib Bourguiba le Kram, Tunis.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux Essabeh et le Temps du 24/3/2023.

2023T00328FCCC3

Location Gérance

Par un acte sous seing privé légalisé à la Mairie du Bardo le 14/02/2023 enregistré à la recette des finances du Bardo le 17/02/2023 reçu n°M014344 enregistrement 23300674. Mme Molka ben Fayala a mi en location gérance son fonds de commerce sis au 25 av H Bourguiba le Bardo. Au profit de Mme Ghada Aribi pour une année avec tacite reconduction. Après publication au journal le temps du 15/3/2023, toute opposition sera notifiée au locataire du local loué dans un délai de 20 jours à partir de cette publication.

Cet article a été déposé au journal Essabah le 15 mars 2023.

2023T00332FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances, Raoud le 24/02/2023 sous le numéro d'enregistrement 23301047 Quittance M026158 Madame Neziha krout a loué à Weil Machreoui la totalité du fonds de commerce sis à Cité elgazala n°14 Avenue Habib Bourguiba Ariana.

Les oppositions doivent se faire entre les mains du Locataire à Cité elgazala n°14 Avenue Habib Bourguiba Ariana dans les 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essahafa du 7/3/2023 n° S230000789.

2023T00333FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Nabeul le 10/3/2023 n° de quittance M028678, n° d'enregistrement 23301410, Mme Khadraoui Monia donne à titre de location le fonds de commerce (Gérance Libre) à Mme Zayneb Nooman cin n°08870290 Son Espace Coiffure, Esthétique et Massage sis à Cité El Mahresi 8000 Nabeul avec ses éléments moraux et matériels, soient les oppositions concernant la dite location seront adressées à l'adresse du fonds de commerce dans 20 jours à partir de la date de la publication.

Cette annonce est parue au journal Essahafa du 23/3/2023.

2023R00690FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location enregistré à la recette des finances de Carthage le 15/03/2023 quittance n° M036398, enregistrement 23300795 Mr Hssine Ben Khmais Ajroudi a loué à Mr Mourad Ben Belgacem Ben Said Hammami le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que Réparation de chaussures et fabrication de clé sis à la rue Abdelaziz Chetoui Marsa Tunis et en particulier la gare routière Marsa ville.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achourouk et le Quotidien le 23/3/2023.

2023R00697FCCC3

Location-gérance d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé établi le 12/3/2022 et enregistré à la recette des finances Djerba le 15/3/2022 sous numéro 22301240, quittance n°M030751 Monsieur Mohamed Ben Hamza titulaire de C.I.N n°05746946, a loué à Monsieur Ali Abichou titulaire de la C.I.N n°05730389, la totalité du fonds de commerce exploité à Souk Rabaa Houmet Souk Jerba et destiné pour vente de Produits Artisanal pour une période de 2 ans renouvelables à partir du 01/4/2022 jusqu'au 31/3/2024.

Un extrait de ceci est publié au journal Assabah en date du 16/3/2023.

2023400696FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement agricole

Suite à la demande de création d'un GDA en date du 30/12/2022 sous le numéro 06/2022 il a été crée un Groupement de Développement agricole dans la région Jezza.

Le nom du complexe : Al Afak

Zone d'intervention : Décanat jezza

Chef du complexe : Jihen mbarki

Mission : Réaliser toutes les taches qui font avancer les intérêts communs des personnes impliquées.

2023R00643APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Canis Major

Siège : Centre Millenium, Bureau B12 - 2ème étage, 2046, Route de La Marsa, Tunis, Tunisie

Objet : Association de Protection Animale.

Objectifs :

- Solliciter un esprit de compassion et de charité pour les êtres vivants dans la société.

- Sensibiliser à l'importance du bien-être animal dans tous les aspects de la vie.

- Lier des relations avec des associations et organisations similaires à l'intérieur et à l'extérieur du pays ayant des relations diplomatiques avec la Tunisie.

- Collaborer avec les organismes gouvernementaux et privés concernés pour trouver des solutions aux difficultés et aux obstacles qui entravent le bien être des animaux.

- Travailler à sensibiliser les enfants dans les écoles et autres établissements d'enseignement pour créer une génération consciente.

Membres :

Présidente : Hayett Belhadj

Secrétaire Générale : Salwa Rayes

Secrétaire général adjoint : Walid Zarrouk

Trésorier : Walid Amara.

2023R00693APSF1

«Syndicat des copropriétaires de Résidence L'Afrane

City 3 sis à la Route Lafrane km 3 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de Résidence L'Afrane City 3, du 3 Juin 2017, enregistré à la recette des finances le 14 Mars 2023 sous le n°23800866, quittance n°M023814. L'AGO a ratifié l'élection d'un nouveau bureau syndicat qui se compose :

- Mr Mohamed Amine Ben Jameleddine Ben Hsouna Maazoun : Président du syndicat.

- Mr Bassem Krichen : Trésorier

- Mr Rami Boukhris : Vice Président du syndicat.

2023X00395APSF1

Syndicat des copropriétaires de la Résidence El Foll

Route Tunis Km2 - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de la Résidence El Foll, du 17 Février 2023 à la recette des finances le 13 Mars 2023, sous le n°23801009, quittance M030994 le syndicat des copropriétaires de la Résidence El Foll est constitué, situé à la route de Tunis Km 2 Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mme Triki Raoudha : Présidente du syndicat.

- Mr Mohamed Amin Zouari : Membre

- Mme Alia Ghorbel : Membre.

Le syndicat des copropriétaires de la Résidence El Foll entame ses travaux officiellement à partir de la date de sa constitution.

2023X00405APSF1

Constitution d'un parti politique

En vertu des statuts du 9 septembre 2022 (Selon procès verbal d'huissier n°166546 établi par Maître Naoufel Jebir), il a été décidé la constitution d'un parti politique dénommé Tounes Tastai3 à vocation politique.

Adresse : Boulevard 9 Avril n°111 Beb Saadoun Tunis

Les objectifs :

1. Mettre en œuvre un projet civilisationnel et culturel axé autour de l'humain et de la citoyenneté et dans le cadre d'un Etat de droit consacré à la séparation des pouvoirs, d'une

démocratie participative et d'une gouvernance transparente (Open Gov).

2. Promouvoir l'égalité entre les citoyens et leur assurer une égalité des chances.

3. Promouvoir la dignité, la liberté et la justice pour tous les citoyens en préservant les droits des minorités.

4. Garantir le développement durable dans le cadre d'une approche sociétale.

5. Assurer l'équilibre entre les droits et obligations des citoyens

6. Promouvoir l'harmonie entre les droits socio-économiques et les droits politico-civils.

Les membres fondateurs :

1. Mounir Arbi : Président

2. Elies Esseghaier : Trésorier.

2023400592APSF1

Constitution d'un Syndic de copropriétaires

Syndic de copropriétaires Résidence Saphir

Avenue Khaled Ibn Walid Ain Zaghouen Tunis

En vertu du procès-verbal de constat rédigé par l'huissier de justice maître Ibrahim Berkaoui enregistré à la Recette des finances de Sidi Hassin le 23/02/2023 sous le numéro 000127 et Quittance «M321290», il a été constitué le «Syndic de copropriétaires Résidence Saphir» sis à l'Avenue Khaled Ibn Walid Ain Zaghouen Tunis et il a été constitué un bureau de syndic suite à l'élection des propriétaires suivants :

- M. Mahmoud Chahed : Président

- M. Khaled Khouja : Trésorier

- M. Wael Fakhfakh : Secrétaire général

- Mme Ines Jellali : Membre

- M. Imad Ayad : Membre

- M. Anis Kassara : Membre.

2023400694 APSF1

Homologation de résolutions

Election du Syndic les Chalets - Résidence des copropriétaires BEL-AIR

14 Rue Grenade - El Manar 1

En vertu du procès-verbal de l'AGE en date du 12/3/2023 enregistré à la recette des Finances de Manar le 22/3/2023 sous le n°23800834, quittance n°M022559. Il a été décidé l'élection du bureau de syndic comme suit :

- Président : Mohamed Faouzi Oueslati

- Secrétaire Général : Ridha Ayed

- Trésorier : Hefdhi Ben Jaafar.

2023T00329APSF2

Bureau de syndicat

Conformément au procès-verbal du 24 janvier 2023 enregistré à la recette des finances de la Goulette le 7 mars 2023 sous le n°23701754 du bureau du syndic de la résidence les trois pyramides bloc H et I situé à Ain Zaghouen Tunis, élu suite à l'assemblée ordinaire du 18 décembre 2022 et l'assemblée générale extraordinaire du 22 janvier 2023 et après approbation des procès-verbaux et moraux et financiers, les membres du bureau ont approuvé les responsabilités suivantes :

- Président : Mr Chaari Mohamed

- Trésorière : Mme Dhouha Abdelwaheb Besbes

- Secrétaire général : Mr Ben Guebila Badis.

2023R00686APSF2

Comité syndic résidence zeitouna A et B

Cité des oasis Laouina Tunis 2045

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire en date de 9 janvier 2023 monsieur Moktar Belateg a été élu président du syndic et monsieur Bechir Saidani trésorier.

Le PV de l'assemblée générale ordinaire est enregistré à la recette des finances La Goulette le 21 mars 2023 sous le n°27702155, reçu n°36800.

2023R00730APSF2

Syndic Résidence NIRVANA

Suite au PV de l'A.G.Extraordinaire du syndic de la copropriété de La Résidence NIRVANA sise à Sahloul 4 daté le 11 février 2023 et enregistré à la recette des finances Trocadéro Sousse 4000 Sousse, le 14/3/2023 sous le n°23800565 Quittance n°M011503.

Il a été élu les membres suivants :

Président du syndic : Radhwen Ghazeli

Trésorier : Rami Rbaii

Assistante : Lilya Ben Dhaya.

2023S00351APSF2

Renouvellement du bureau de syndicat résidence

Rahma bloc A al frina mounastir

Suite au procès-verbal de l'assemblée générale du 12/3/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir le 15/3/2023 sous n°23801984 quittance n°M021069 le nouveau conseil de la dite résidence a été désigné comme suit :

Président : Adel el Omri

Secrétaire général : Aymen Soussia

Trésorier : Zouhair el Gutari.

2023S00353APSF2

Syndicat des Copropriétaires de Résidence Amira

Route de Taniour km 2 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 29/12/2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 21/02/2023 (enregistrement n°23800673; Quittance n° M000773) l'assemblée générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Mr Mohamed Ben Jdidia : Président

Mr Maher Ameur : Trésorier

Mr Mehrez Ghroubi : Secrétaire Général

Mr Mostafa Zribi : Membre.

2023X00397APSF2

Syndicat des Copropriétaires de Résidence Sirine

Route de Soukra km 3 - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 27/8/2022 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 10/10/2022 (enregistrement n°22805337; Quittance n° M005794) l'assemblée générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Mr Isam Ghorbel : Président

Mr Amine Kammoun : Membre

Mme Rania Belhaj : Membre

Mr Ahmed Fraj : Membre.

2023X00398APSF2

Syndicat des Copropriétaires de Résidence EL ONS

Rue Farhat Hached avenue Ibn Chabbat - Sfax

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 16/12/2020 enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés - Sfax le 21/01/2021 (enregistrement n°21800354; Quittance n° M000389) l'assemblée générale a décidé la désignation des membres du syndicat :

Mr Abdelaziz Ben Cheikh : Président

Mme Sihem Kallel : Vice Présidente

Mr Slim Hachicha : Secrétaire Général

Mr Seddik Mezghani : Trésorier.

2023X00399APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic

Conformément au procès-verbal de la réunion tenue le 12 février 2023 du Syndic de la résidence Horizon d'El Menzah, Menzah 9C, 1013 et enregistré à la recette des finances d'El Menzah 9C le 14 février 2023, reçu numéro 1 5347, numéro d'enregistrement 43800 519, l'élection du nouveau bureau du Syndic de la Résidence Horizon d'El Menzah a eu lieu comme suit :

- Madame Nahla BOUAZIZ épouse BOUZAIANE : Présidente du syndic.

- Madame Fatma Ezzahra KSOURI épouse ACHOUR : Trésorière.

- Madame Leila BEN AYED épouse KHOUJA : Secrétaire générale.

2023400704APSF2

Election d'un nouveau bureau de syndic

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale élective du syndic des copropriétaires «SYNDIC LES PARCS» 27 Av. Mustapha Hjaej 2080 NIle Ariana tenue le 12/02/2023, enregistré à la recette des finances sise à la cité administrative Ariana sous le n°23701567 reçu n°M025491 ont été élu :

Mr Mongi Tahri : Président

Mr Mohamed Hanachi : Trésorier

Mme Sana Bel Arbi : Secrétaire générale.

2023400705APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Ghrairi Mondher

Avocat à la cour

09 rue Khaled Ibn Walid Jendouba

Tél : (98) 542.756

Partie poursuivante : Abdalah ben Mohamed Rjibi, travailleur à l'étranger sis à cité Raja 1 délégation de Ghardimaou Gouvernorat de jendouba.

Partie saisie : Latifa Bent Belgacem Ouchtati, femme au foyer, sise à Elamamria Henchir Chouiref Errakha délégation de Ghardimaou gouvernorat de Jendouba.

L'avocat poursuivant : Maître Ghrairi Mondher 09 rue Khaled Ibn Walid Jendouba titulaire d'immatriculation fiscale n°606737 c.

Propriété saisie : toutes les parts indivises revenant à la partie saisie Latifa Ouechtati au logement situé à Elamamria Henchir Chouiref Errakha délégation de Ghardimaou gouvernorat de Jendouba à savoir la moitié de la maison qui a pour surface 95 mètres carrés.

Les charges : les parts indivises revenant à la partie saisie ne font aucun objet de charge mais comporte un épicier.

Mise à prix : Quinze milles six cents soixante quinze dinars (15.675 ,000 dt) selon estimation d'experte.

Date et lieux de la vente : 02/5/2023 à la salle des criées au tribunal de première instance de Jendouba à partir de 9 heures et suivant.

La visite de la propriété : peut être effectuée tous les jours de la semaine sur les lieux.

- Pour avoir de plus amples renseignements prière contacter le Greffe du tribunal de 1ère instance de Jendouba ou s'adresser à l'étude de l'avocat, poursuivant (cahier des charges).

- Tout participant aux enchères doit auparavant consigner le tiers de la mise à prix par l'aide d'un avocat en plus de l'autorisation exigée pour les Non-résidents.

2023T00330VEPA1

Vente aux enchères publiques

1) Poursuivant : Jguirim Mouna, demeurante à Rue Kouria Sayeda.

2) Partie saisie : Bou Afsoun Mohamed Salah, demeurant à l'Avenue Ettihad El Maghreb El Arabie - Jemmel.

3) Avocat poursuivant : M Kbairer Khmaies - Av H. Bourguiba Jemmel.

4) Immeuble mis en vente : La totalité d'un lot de terrain agricole situé à Jemmel objet du titre foncier n° 76031 - Monastir composé de deux lots n°72 - 73 d'une superficie de 8159 m².

5) Mise à prix : cent soixante quatre mille cinq cent cinquante sept dinars (164 557,000).

6) Date et lieux de vente : La vente aura lieu à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir Mercredi le 26 Avril 2023 (26/4/2023) à partir de 9 h du matin au palais de justice Monastir.

7) La visite de l'immeuble : peut s'effectuer durant toute la semaine pendant l'horaire administrative.

2023S00343VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction du prix

L'adjudication aura lieu lundi 8/5/2023 à 9 h et suivant du matin devant la chambre des criées au tribunal de première instance de mahdia.

Poursuivant : Abderahmen Ben Alouani Khemiri, ouvrier titulaire de la cin n°03854159, demeurant à Khemara Gdabna Chebba gouvernorat de mahdia.

Débiteur saisi : Abdelkarim Ben Hamza Khemiri, ouvrier titulaire de la cin n°03816574, demeurant à Khemara Gdabna Chebba gouvernorat de mahdia.

Avocat poursuivant : Maître Salah Benmasoud, avocat, sis à l'avenue 02 Mars Mahdia.

Immeuble objet de la poursuite : Tout l'immeuble mlawha sebka sise à el Garaa Khemara Gedabna Chebba d'une superficie de 1984.5 m² abritant du coté sud Ali Kemiri et après les héritiers de Abdelkader Kemiri, du coté Est Abderahmen Kemiri et après rejab khemiri du coté nord un passage et après Abdelaziz Faj Lasouad et les héritiers Kemiri et du coté Ouest Mohamed Ben Hadj Omar Kemiri.

Mise à prix : La valeur de tout l'immeuble saisi est égale après réduction du prés de 40% cinq mille trois cent cinquante huit dinars 150 millimes (5.358,150 d) avec les frais qui ont été fixés au tribunal est égale à quatre mille neuf cent vingt huit dinars 942 millimes (4.928,942 d) avec les frais qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Remarque : La visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours pendant les heures de travail.

2023S00354VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A., I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société touristique immobilière hôtel Lella Meriam, S.A, I.U 1125533Y, ayant son siège à Imm Majed Avenue Farhat Hached 4170 Zarzis.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez AYED ZAMBAA, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Malek» objet du titre foncier n°42686 Médenine, qui constitue un terrain situé dans la zone touristique de Swihel Sangho délégation de Zarzis gouvernorat de Médenine, d'une superficie de deux hectares et quatre-vingt-quinze ares et quarante centiares (29540 m²), clôturé d'une clôture de 530 mètres de long, sur laquelle est édifiée une unité hôtelière «Hôtel Lella Meriam» comprenant les éléments suivants :

- Sous-sol : contient les locaux pour les mécanismes de la piscine et les réservoirs d'eau.

- Rez-de-jardin : contient le restaurant principal (d'une superficie de 1026 m²) et ses terrasses (d'une superficie de 392 m²), la cuisine principale (650 m²), un centre de kinésithérapie et d'esthétique (697 m²), une discothèque (787 m²), un atelier d'animation et d'esthétique à la Discothèque (47 m²), toilettes de la discothèque (50 m²), complexe de maintenance, chauffage, laverie et réservoirs d'eau (472 m²), magasins et bureaux de l'économat (185 m²), vestiaires des ouvriers (112 m²), locaux commerciaux (59 m²), Ateliers (64 m²), escaliers et ascenseurs (194 m²), couloirs couverts (469 m²), cour de services (256 m²), piscine intérieure (258 m²), pavillon de chambres d'hébergement touristique (2785 m²), couloirs couverts entre les chambres (243 m²), escaliers et ascenseurs dudit pavillon (187 m²), piscine principale (753 m²), plage de la piscine (4530 m²), passerelles ouvertes (6150 m²), abris voitures (164 m²), courts de tennis (900 m²), locaux commerciaux ouvrant sur la voie publique (509 m²), terrasses et cours appartenant auxdits locaux commerciaux (182 m²), jardins (3419 m²), un espace récréatif avec cascades et statues artistiques.

- Rez-de-chaussée : contient un pavillon de chambres d'hébergement touristique (2785 m²), des couloirs couverts entre les chambres (243 m²), escaliers et ascenseurs (187 m²).

Etage supérieur : contient un pavillon de chambres d'hébergement touristique (1251 m²), des couloirs couverts entre les chambres (138 m²), escaliers et ascenseurs (106 m²).

5- Mise à prix : Quinze million sept cent soixante et un mille cent trente huit dinars 400 millimes (15.761.138,400 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Médenine sis à route de Tataouine Médenine le lundi vingt quatre avril deux mille vingt trois (24/4/2023) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Médenine ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant et ce aux mêmes horaires.

2023X00396VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Poursuivante : Qatari National Bank Q.N.B. en la personne de son représentant légal, Société anonyme, sise à rue cité des sciences Tunis, Registre de commerce Tunis n°B122251996. M.F : 014247 W.

En sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Hbiba Bent Salem Ben Sadok Mdallel épouse Abderrazak Sahli, C.I.N. n° : 00888937, demeurant Sabbalet Mornag - Ben Arous.

En sa qualité de caution hypothécaire de la société Groupe Sahli Fashion, et partie saisie.

Avocat poursuivant :

Maître Atallah Mhamed, Avocat à la cour de cassation, 97 Avenue de la Liberté - Tunis. (Matricule Fiscal: 513271 Z/A/P/000).

Parts indivises objet de la vente :

L'Immeuble se situe à la rue Fatma Ezzahra venant de la route régionale n°35 reliant Mornag à Ben Arous, gouvernorat de Ben Arous.

Il s'agit d'une parcelle dans l'indivision mais délimitée en partie par une clôture en briques, elle est d'une superficie de 304 m² objet du titre foncier n°5057 Ben Arous dénommée «Saiida» d'une superficie globale de 2485 m².

Il s'agit de la parcelle n°300 du plan d'aménagement de Ben Arous arrondissement «A».

Le terrain a été annexé à la villa propriété de l'époux de la défenderesse, la parcelle à été exploitée pour l'extension du jardin. On trouve des arbustes et elle est clôturée en partie par une clôture en briques du coté sud et du coté ouest par la rue Fatma Azzahra.

L'immeuble ne contient aucun équipement. La défenderesse exploite l'immeuble pour l'extension de sa maison qui se situe à la rue de la «Medina»

Mise à prix : Après réduction de 40 % :

Quatre vingt treize mille cinq cent soixante dix huit dinars et 496 Millimes (93.578,496) hors frais.

Date et lieu de vente : Après Report de l'Audience :

Le jeudi 27 avril 2023 à partir de 9 Heures au Tribunal de Première instance de Ben Arous.

Visite des lieux :

La visite peut se faire quotidiennement.

La participation à l'adjudication est soumise à la consignation du tiers de la mise à prix ou à la présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable. Les étrangers devant obtenir l'autorisation du gouverneur.

2023400691VEPA1

Vente aux enchères publiques

Maître Mohamed Béji Mohsen

Avocat près la cour de cassation

39, Rue Omar Ben Kaddah, Montplaisir - 1073 Tunis

Tél : 71.951.279

Fax : 71.951.734

Matricule Fiscal : 489005P/A/P/000

1- Partie poursuivante : Banque Attijari de Tunisie (Attijari Bank), société anonyme, identifiant unique RNE 0000121 J, demeurant 24 Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - Tunis.

2- Partie saisie : Mokthar Ben Hadj Amor Ben Youssef Ben Hamza, demeurant 23 rue d'Angleterre - Tunis, en tant que caution solidaire et hypothécaire de la société «T.E.T.».

3- Immeuble objet de la saisie : Les 215 parts indivises appartenant à la partie saisie de l'ensemble des 430 parts composant la propriété "Philipe Tebourba" objet du titre foncier n°2549 Manouba sis au 11 avenue Farhat Hached - Tebourba et consistant dans son ensemble en un lot de terrain rectangulaire d'une superficie de 430 mètres carrés entouré d'un mur de clôture de ses quatre côtés et dont l'entrée se trouve au 11 avenue Farhat Hached, Tebourba, sur lequel est édifié un local à usage commercial destiné à la vente des produits sanitaires d'électricité et de peinture depuis 1993 dont la superficie totale est d'environ 181,58 mètres carrés et disposant d'une entrée privée par une porte en fer forgé, son toit est en fer à T, son parterre en carrelage et ses murs en briques de ciment, comportant une salle d'exposition et dont l'arrière est utilisé comme un dépôt avec une salle d'eau; une deuxième porte menant à un terrain vide derrière le local d'une superficie totale d'environ 41,26 mètres carrés et trois pièces de constructions ancienne délabrées et inoccupées, tout le reste du terrain est vide et inoccupé.

La propriété est située à l'avenue Farhat Hached qui est la rue principale de Tebourba avec de nombreux locaux à usages divers et habitations et une importante circulation.

Le local est donné en location à Mr Farid Bouallag pour un loyer mensuel de 160,000 d, selon ses dires non attestés, qui déclare être propriétaire du fonds de commerce.

4- Mise à prix : Fixée à la somme de 217.468,838 Dinars, outre les frais de procédures et honoraires qui seront fixés le jour de l'audience.

5- Date et lieu des enchères : Le mercredi trois Mai deux mille vingt Trois (3/5/2023) à 9h du matin à la chambre des criées immobilières du tribunal de première instance de Manouba.

6- Visite de l'immeuble : Pendant l'horaire administratif.

2023400692VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble à la Marsa

A la demande de l'Union Internationale de Banques, société Anonyme inscrite au registre de Commerce de Tunis sous le n°B6151996 ; ayant son siège social au 65 Avenue Habib Bourguiba Tunis en sa qualité de créancier hypothécaire élisant domicile chez Maître Nabil Daboussi avocat à la cour 5 rue Riadh Mutuelle Ville Tunis.

Contre la partie saisie : Mme Aida Bent Mohamed Derouiche (cin n°00321052) domicilié au 23 rue Habib Thameur Sidi Bousaid Tunis et en cas de besoin au 23 impasse Dalia Sidi Bousaid Tunis, en sa qualité de caution personnelle et hypothécaire de Mr Mounir Ben Ali Bejaoui en sa qualité de débiteur principal domicilié au 23 impasse Dalia Sidi Bousaid Tunis.

A la diligence de Maître Nabil Daboussi, Avocat à la cour, 5 rue Riadh Mutuelle Ville Tunis.

Immeuble à vendre : Il s'agit d'un terrain rectangulaire d'une superficie de 301m² objet du titre foncier n° 144795 Tunis dénommé "terrain Derouiche" situé à la Marsa Gammarth au bord d'une rue, le terrain comporte une villa à deux niveaux, le rez-de-chaussée d'une superficie de 142 m², composé d'un séchoir et d'une véranda qui mène à l'intérieur, ou on trouve un hall, un séjour vaste ouvert sur la cuisine, et un deuxième hall avec trois chambres et une salle d'eau, le premier étage d'une superficie de 142 m² est inachevé, composé d'un balcon, un séjour vaste, un hall, deux chambres, une cuisine et une salle d'eau.

La mise à prix de l'immeuble est de 574.490,000 dinars frais en sus et qui sera fixée le jour de l'audience.

Date et lieu de la vente : Le mardi 02 mai 2023 (02/5/2023) devant la chambre des criées auprès du tribunal de Première Instance de Tunis à partir de 9 heures.

La visite de l'immeuble objet de la vente peut être faite tous les jours. Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix conformément à la loi par le biais d'un chèque certifié au une caution bancaire ou par sa consignation à la trésorerie générale et obtenir l'autorisation de Monsieur le Gouverneur pour les étrangers.

2023400708VEPA1

Vente aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél : 71 230 203, MF 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mr Kaies Ben Mohamed Habib KNANI C.I.N n°08439707 demeurant au n°27 rue Monaco, Zitouna 1, Akouda Sousse.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «Anouar» objet du titre foncier n°155239 Sousse, il s'agit d'un appartement d'une superficie de 184 m² avec les parties communes y afférentes soit 401/1190 parts dans le titre foncier n°131056 Sousse, sis au rez-de-chaussée du croisement de la rue Panama et la rue Venise lotissement Sahloul 3 Sousse entouré d'un jardin, composé d'une véranda, un séjour, d'une suite composée d'une chambre une salle de bain et un dressing, et de trois chambres, salle de bain, cuisine, d'un séchoir, un cellier et un garage, bien équipé.

Mise à prix : est fixée à cinq cents cinquante deux mille dinars frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 4 Mai 2023 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de première Instance de Sousse 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023400710VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Etude de Maître Melliti Emna

Avocate à la cour de cassation

Partie poursuivante : L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie S.A représentée par son P.D.G siège social 139, avenue de la liberté Tunis, I.U n°0002707P.

L'Avocat poursuivant : Maître Melliti Emna -Avocate à la cour de cassation - 18 rue Ressas El Menzah 1 tél / 71 230 203, MF : 81033HAP000.

Partie poursuivie : Mme Amel Bent Hassine Rezgui, C.I.N n°05594794 demeurant au n°09 rue 2048 Khezema ouest, Sousse et Mr Moncef Ben Hédi Hadj Slama, C.I.N n°00922137 demeurant à Zaktoun Saouef Zaghouan.

Immeuble saisi et mis en vente : la totalité de la propriété dénommée «El oukhoua17» objet du titre foncier n°146130 Sousse sise prés de la route Raed Béjaoui prés de la Cité Olympique route El Kalaa Essoghra Sousse, d'une superficie de 359 m², il s'agit d'une villa composée d'un

jardin, un rez-de-chaussée et un premier étage en cours de construction, le rez-de-chaussée est composé de 4 chambres, un séjour, une cuisine, deux salles de bain, équipées.

Mise à prix : est fixée à cinq cents soixante six mille trois cents cinquante dinars (566.350dt000) frais en sus.

Date et lieu de l'Adjudication : Le jeudi 4 mai 2023 à partir de 9h à l'audience des saisies immobilières auprès du tribunal de première instance de Sousse 1.

La visite est possible tous les jours de la semaine et pour plus ample informations consulter le cahier de charge au greffe du tribunal de première instance de Sousse 1 ou au cabinet de l'Avocat poursuivant.

Observation : Tout participant aux enchères doit consigner le tiers de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un Avocat et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

2023400711VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben ARBIA ASMA

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté

Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tél - Fax : 71780721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Mr Abdelhamid ben Belgacem ben Ahmed ben Belgacem, demeurant à la Rue Jamel Abdennaseur n°113 Zarmdine gouvernorat de Monastir.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben ARBIA ASMA, Avocate à la cour de cassation

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°13927 Monastir d'une contenance de 157 m², sise à Zarmdine gouvernorat de Monastir.

5/ Prix de la vente 91 660.000 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le mercredi 26/4/2023 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Monastir.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2023400720VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt RIADH BEN DHAOU CHANDOUL

En vertu de l'ordonnance sur requête n°174380 émanant du Tribunal de Première Instance de Médenine le 13/01/2023, il a été décidé la nomination de Monsieur ESSID Lassaad sis à rue amilcar Midoun Djerba BP3834116, en qualité de liquidateur des biens successoraux du défunt pour procéder à leur inventaire à leur administration et à leur partage entre les héritiers chacun selon sa part, et la nomination de madame Yahia Intissar en qualité de juge - commissaire.

Il appartient à tous les créanciers de la succession de présenter leurs dettes dans un délai de 20 jours à partir de cette publication au liquidateur soit directement contre décharge soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2023R00705VEPA2

Remplacement de liquidateur

En vertu de la décision n°44 du Tribunal de 1ère instance de Gabès en date du 29/12/2022.

Il a été décidé le remplacement du liquidateur de la société générale d'assistance et de Maintenance automobile à Gabès (GAMA). Inscrit au R.N.E. sous le numéro 1056126 A par Mr Abdelmalek Abdelmagid, domicilié à la Rue de l'Artisanat 6031 Bouchemma Gabès. Tél : 98420759. Tout intéressé est tenu de déposer sa demande d'inscription de sa créance dans le délai réglementaire à l'adresse sus-indiquée.

2023R00706VEPA2

APPEL D'OFFRES N°02

Cession précédée de la location

De la société PROFILM

34 Souassi Mahdia

SA au capital 1.760.000,000

IU : 975531 S

N°d'affiliation à la CNSS : 00164935-35

En vertu d'une décision rendue par la chambre du conseil au Tribunal de 1ère instance de Mahdia le 20/7/2022 dans le cadre de l'affaire n°48, l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled (IMMEUBLE EL AHMADIA 04 Rue GEORGES GORSE LA CORNICHE SOUSSE Tél /Fax : 73217330 Portable 98401023) a été chargé de l'établissement du cahier des charges de la cession précédée de la location pour 02 ans de la SOCIETE PROFILM ZONE INDUSTRIELLE SOUASSI MAHDIA pour une mise à prix de 6 577 376,901 pour la cession et 328 000,000 par an pour la location. Tous ceux désirant la participation à cet appel d'offres relatif à la cession précédée par la location de ladite société peuvent contacter l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse sus indiquée pour le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200,000. Les visites de la société sus-indiquée ne peuvent avoir lieu qu'après avoir pris un rendez vous avec l'administrateur judiciaire et l'acquisition du cahier des charges.

Les offres doivent être adressées à l'administrateur judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'achat de la société PROFILM SOUASSI MAHDIA

Précédée par sa location pour 02 ans

Le dernier délai de remise des offres est fixé au Mardi 02 Mai 2023.

2023S00348VEPA2

Notification des délais d'ouverture pour la réception des offres d'achat d'une partie de l'immobilier appartenant à la société Poly métal

Siège social : Route de Gabès km 2.5 Sidi Salem Sfax

Identifiant unique : 0635483L

La chambre de commerce du tribunal de première instance de Sfax a rendu le jugement suivant lors de son audience du 14 mars 2023 dans l'affaire n°296.

Le tribunal a décidé de retarder l'audience au 4 avril 2023 et de donner l'autorisation d'ouvrir les délais de réception des offres d'achat de la partie de l'immobilier appartenant à la société Poly métal objet du titre foncier n°123916 Sfax dont la superficie est de 2172 m² tel que décrit dans les rapports de l'expert Sami Mâalej suivant l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Sfax n°2841/22 et de l'expert Maher Sfaihi suivant l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Sfax n° 7723/22 et de déléguer à l'administrateur judiciaire Madame Sonia Zghal, la rédaction du cahier des charges de la vente, tenant en compte de la valeur mentionnée dans le rapport de l'expert Sami Mâalej comme prix d'ouverture. Le cahier des charges comportera notamment la stipulation du numéro et de la date du jugement de règlement judiciaire et des dispositions de l'article 455 du code de commerce et la description de l'immobilier à liquider en termes de sa superficie, ses limites, son contenu, les délimitations stipulées dans le registre foncier, les charges pesant sur l'immobilier, les contrats de location éventuellement et les conditions dans lesquelles l'immobilier peut être inspecté et visité. Le cahier des charges doit comporter la stipulation du droit de toute personne intéressée à être informer et de vérifier la validité des informations consignées dans le cahier des charges par tous les moyens légaux disponibles avant de déposer les offres, telles que contenir les garanties qui doivent être fournies par les soumissionnaires pour assurer le sérieux de leurs offres (une caution bancaire de 100 000 dinars ou un chèque attestant la disponibilité du solde de même valeur). Le cahier des charges sera émis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la présente décision pour être mis à la disposition de ceux qui souhaitent soumettre les offres au greffe du tribunal du première instance de Sfax, au siège social de la société et au bureau de l'administrateur judiciaire.

L'administrateur judiciaire doit publier l'autorisation d'ouverture des délais de réception des offres au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe, et en pages préparées à cet effet sur l'internet, et de soumettre les offres d'achat reçues par lui dans des enveloppes fermées au tribunal avant la date de l'audience pour être inspectés par la chambre de commerce.

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter le cabinet de l'administrateur judiciaire sis à l'avenue des martyrs immeuble Bouaziz, étage 1 bureau 11 Sfax Tél 74 402 718 - 98 914 201.

2023X00409VEPA2

Faillite de la société ASTAM international

Cité Bassatine sekma Bizerte

RC : N°B19721996

MF : 27852 F

Le contrôleur d'exécution de la faillite de la société ASTAM international annonce la décision de la chambre des conseillers du 23 février 2023 de refaire la publication du jugement de faillite de la société n°594 du 29 mars 2016 au JORT et dans les journaux quotidiens ainsi que les investigations sur les propriétés de la société en faillite. Les créanciers de la société sont appelés à remettre, dans un délai de 15 jours de la présente publication les justificatifs légaux de leurs créances à Mr Fethi Said syndic de faillite de la société à son bureau n°6 sise centre Dorra Bloc B Manar 3 2ème étage Tunis 2092 (tél 71.888.817).

2023400701VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE S.T.S.P

Société anonyme

Capital social : 8.000.000 Dinars

Siège social : 70 - 72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Identifiant unique : 957107C

Le Conseil d'Administration tenu le 21 Mars 2023 convoque les actionnaires de la société STSP à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir le 26 avril 2023 à 14 heures au Siège de la Société - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture, examen et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos au 31/12/2022 ;

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des Etats Financiers au titre de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

3- Approbation des conventions réglementées;

4- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2022 ;

5- Quitus aux Administrateurs;

6- Désignation des Administrateurs;

7- Pouvoirs.

2023T00323SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TOURISTIQUE SAHARA PALACE

S.T.S.P

Société anonyme

Capital social: 8.000.000 de Dinars

Siège social : 70 - 72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis

Matricule fiscal : 957107C

Le Conseil d'Administration tenu le 21 Mars 2023 convoque les actionnaires de la société STSP à l'assemblée générale extraordinaire devant se tenir le 26 avril 2023 à 15 heures au siège de la Société - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Maintien de l'activité de la Société en application des dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2. Pouvoirs.

2023T00324SANB3

Convocation à l'assemblée générale des actionnaires

Les actionnaires de la société : L'EXPANSION IMMOBILIERE

S.A. au capital de 2.000.000 DT

Siège social : 53 Rue 8600 ZI La Charguia I

IU : 0578571N

Les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 25 Avril 2023 à 10 heures, au siège de la société BOUCHRA Holding sis au 55 Rue 8600 ZI La Charguia, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre Ordinaire :

1. Ratification de la régularité de la convocation des Actionnaires et de son ordre du jour ;

2. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion ayant trait aux exercices clos au 31/12/2020 et au 31/12/2021 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers au titre des exercices respectifs clos au 31/12/2020 et le 31/12/2021 ;

4. Affectation des résultats au titre des mêmes exercices;

5. Quitus aux administrateurs ;

6. Questions diverses.

A titre Extraordinaire :

1- Situation de la Société à l'égard de l'Article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

2- Questions diverses.

Les documents sont à la disposition des actionnaires dans les délais légaux au Siège de la Société BOUCHRA Holding à la Charguia.

2023T00325SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIA HOTELS

En liquidation

Société anonyme

Au capital de 3.029.000 D

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis

R.C : Auprès du Tribunal de 1ère instance de Tunis N°B018482007

Matricule Fiscal : 28578 L/A/M/000

Le liquidateur de la Société TUNISIA HOTELS (en liquidation) a le plaisir de convoquer les actionnaires en Assemblée Générale Ordinaire pour le Samedi 29 Avril 2023 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation des états financiers de l'exercice 2022

2. Approbation des états financiers de l'exercice 2022

3. Lecture du rapport du Liquidateur

4. Renouvellement du mandat du liquidateur

5. Questions diverses.

2023T00334SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A.

(En liquidation)

Société anonyme

Au capital de 1.700.000 Dinars

Siège social : 7, Avenue Habib Bourguiba - Tunis

Registre de commerce : B147451996

Matricule fiscal : 003783 G B M 000

C.N.S.S.: 23006-17

Messieurs les actionnaires de la Société «ESSVIK HENRIKSEN ET LARSEN TUNISIE S.A. «En liquidation» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 28 avril 2023 à 10 Heures au siège de la Société sis au 7, Avenue Habib Bourguiba Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation et approbation des états Financiers de l'exercice 2022

- Lecture du rapport du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022

- Lecture et approbation du rapport du liquidateur de l'Année 2022

- Renouvellement du mandat du liquidateur

- Questions diverses.

2023T00335SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COMPAGNIE D'ASSURANCE VIE ET DE CAPITALISATION

HAYETT

S.A au capital de 15 000 000 de D

Siège social : Immeuble COMAR, av. H.Bourguiba 1001 Tunis

MF : 0033578 V/A/M/000

RNE : 0033578V

CNSS : N°78-97719

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie d'Assurance Vie et de

Capitalisation «HAYETT» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 avril 2023 à 17h30 au siège de la société sis à Tunis, Immeuble COMAR, avenue H.Bourguiba, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022;

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022;

3. Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

4. Quitus aux Administrateurs;

5. Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées régies par les dispositions d l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales;

6. Déclarations des fonctions occupées par les dirigeants (articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales) ;

7. Nomination d'administrateurs;

8. Nomination d'un commissaire aux comptes;

9. Affectation des résultats de l'exercice 2022;

10. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023;

11. Fixation de la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2023;

12. Fixation de la rémunération du Comité des Risques pour l'exercice 2023;

13. Pouvoirs pour formalités.

2023R00694SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 3/5/2023

Société POLYCLINIQUE HAMMAMET

S.A. au capital de 490.000 DT

Siège social : Avenue des Nations - Unis - 8050 Hammamet

Identifiant Unique : 385231Z

Messieurs les actionnaires sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 3 mai 2023 à 14 heures au siège de la société pour débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration;

2) Lecture et approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes,

3) Approbation des états financiers clos au 31 décembre 2022,

4) Approbation des conventions réglementées;

5) Jetons de présence;

6) Affectation du résultat de l'exercice 2022 et

7) Quitus aux administrateurs au titre de 2022 ;

8) Projets futurs et questions diverses.

Les documents nécessaires seront mis à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

2023R00701SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ATTIJARI LEASING

SA au capital de 27.500.000 DT

Rue du Lac d'Annecy 1053 les Berges du Lac - Tunis

Identifiant Unique : 0496311P

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra Mercredi le 26 avril 2023 à 10 heures du matin au siège d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy, les Berges du Lac, 1053 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2022.

2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2022;

3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2022;

4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers;

5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2022;

6. Affectation des résultats de l'exercice 2022;

7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2022;

8. Fixation des rémunérations des membres du comité d'Audit Interne, du comité de nomination et de rémunération et du comité risque pour l'exercice 2023

g. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés;

10. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

2023R00702SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA SOCIETE ENNAKL Automobiles SA

Capital social : 30 000 000 TND

Siège social : Zone Industrielle La Charguia II -Tunis

Identifiant unique : 0001949C

CNSS : 29840-61

Messieurs les Actionnaires de la société ENNAKL AUTOMOBILES S.A sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 avril 2023 à 9H au siège de la société sis à la Charguia II Zone industrielle - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes individuels, consolides et IFRS dudit exercice et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

3. Approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2022

4. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022

6. Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023

7. Fixation de la rémunération du comité permanant d'audit pour l'exercice 2023

8. Nomination de nouveaux administrateurs.

9. Nomination d'un administrateur indépendant.

10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité.

2023R00725SANB3

Convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

S.A. au capital de 247.500.000 Dinars divisé en 247.500.000 actions de 1 Dinar chacune

Société Mère du Groupe S.F.B. T.

Siège social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis

Identifiant unique : 0001985G

M.F. : 001985G AM 000

CN.S.S : 0000117107

Le Conseil d'Administration, réuni le 22 mars 2023, a décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire pour le mardi 16 mai 2023 à 9 H, à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise - Rue du Lac Turkana - 1053 Les Berges du Lac - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;

2/ Lecture du rapport général des Commissaires aux comptes afférent aux états financiers de cet exercice;

3/ Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et opérations visées aux articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4/ Approbation, s'il y a lieu, des états financiers et des conventions et opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales;

5/ Quitus pour l'exercice aux Administrateurs;

6/ Affectation des résultats ;

7/ Renouvellement de mandats d'Administrateurs;

8/ Démission de deux Administrateurs;

9/ Ratification de la cooptation de deux Administrateurs;

10/ Approbation de la nomination d'une Administratrice indépendante;

11/ Rémunérations des membres du Conseil d'Administration;

12/ Rémunérations des Membres du Comité permanent d'Audit interne;

13/ Lecture du rapport des Commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés du Groupe S.F.B.T arrêtés au 31 décembre 2022 ;

14/ Approbation des états financiers consolidés;

15/ Pouvoirs à donner.

Un exemplaire des statuts, des états financiers sociaux et consolidés de l'exercice 2022, du rapport du Conseil d'Administration et du projet de résolutions à soumettre à l'assemblée, sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter au siège social sis au 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, dans les délais impartis par la réglementation en vigueur.

2023R00742SANB3

Convocation à l'assemblée générale élective

BH ASSURANCE

Société anonyme

Au capital de 13 300 000 Dinars

Siège social : lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -Tunis -1003

Identifiant unique : 0538937C

Mesdames et Messieurs les Actionnaires minoritaires de la société «BH Assurance» sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Elective qui se tiendra le Lundi 24 Avril 2023 à 10h au Royal ASBU Hôtel sis à l'avenue Cheikh Mohamed Fadhel Ben Achour, Centre Urbain Nord 1003 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un Administrateur représentant des Actionnaires minoritaires au Conseil d'Administration pour un mandat de trois ans (2023-2024-2025) qui expire à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de l'exercice2025.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 Mars 2020 sont mises à la disposition des Actionnaires minoritaires.

NB : Est considéré comme Actionnaires minoritaire, tout actionnaire détenant individuellement au plus 0,5% du capital et les institutionnels détenant individuellement au plus 5% du capital.

2023R00762SANB3

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars

Siège social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis

RNE : 001166 C

Il a été décidé de reporter la date de l'Assemblée Générale Ordinaire prévue initialement pour le Mardi 4 Avril 2023 à 10 heures ; dont la

convocation a été publiée au journal officiel de la République Tunisienne numéro 29 en date du 8 Mars 2023 à une date ultérieure.

2023R00764SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DE TISSAGE VELOURS "STIVEL"

S.A. au capital de 5.000.000 Dinars

RNE : 0004419S

CNSS : 55650/69

Matricule Fiscal : 004419 S/A/M/000

Siège social : Route de Mahdia BP 44 - Monastir 5018

Messieurs les Actionnaires de la Société STIVEL sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 18 Mai 2023 à 10 heures au siège de la Société route de Mahdia à Monastir à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2022

3- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et des opérations règlementées relatives à l'exercice 2022.

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022.

5- Quitus aux Administrateurs.

6- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

7- Fixation des jetons de présence.

8- Nomination ou renouvellement des membres du Conseil d'Administration pour les exercices 2023-2024 et 2025.

9- Pouvoirs pour formalités.

2023S00336SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2023

STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Rue des Vosges 4000 Sousse

M.F : 1676963G/N/M/000

Identifiant unique RNE n° : 1676963G

Messieurs les actionnaires de la STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le jeudi 27 avril 2023 à 12H 00 mn qui se tiendra au siège social de la société situé à la Rue des Vosges 4000 Sousse, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport de gestion de l'année 2022

2- Mise à jour de la répartition du capital social

3- Nomination du commissaire aux comptes

4- Nomination des membres de nouveau conseil d'administration

5- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans le délai statutaire au siège de la société.

2023S00346SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2023

STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES

Société anonyme

Au capital de 150 000 Dinars

Siège social : Rue des Vosges 4000 Sousse

M.F : 1676963G/N/M/000

Identifiant unique RNE n° : 1676963G

Messieurs les actionnaires de la STE TUNISENNE DES ETABLISSEMENTS SIGG ET COMPAGNIES, sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire, le jeudi 27 avril 2023 à 10H 00 mn qui se tiendra au siège social de la société situé à Rue des Vosges 4000 Sousse, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et approbation

2- Lecture du rapport sur le compte courant actionnaires

3- Augmentation de capital

4- Pouvoir au conseil d'administration

5- Questions diverses.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont mis à la disposition des actionnaires dans le délai statutaire au siège de la société.

2023S00347SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

POLYCHEMICALS TUNISIA

Société anonyme

Au capital de 320.000,000 Dinars

Siège social : Av. Hédi Chaker Immeuble Ennour Escalier B 1er étage 3000 Sfax

Immatriculée au registre national des entreprises sous l'identifiant unique : 0418044E

Les actionnaires de la société «Polychemicals Tunisia» sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social le Samedi 29 Avril 2023 à 10h du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

2) Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

3) Approbation du rapport de gestion établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022.

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2022.

5) Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6) Approbation des conventions réglementées et des autres opérations conclues avec les parties liées pour l'exercice 2022.

7) Quitus aux membres du conseil d'administration et au Directeur Général pour leur gestion durant l'exercice 2022.

8) Questions diverses.

9) Pouvoirs pour formalités

2023X00403SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'AQUACULTURE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital social de 3.185.300 DT

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042, Akouda, Sousse - Tunisie

Identifiant unique numéro : 0044625T

Les actionnaires de la société L'AQUACULTURE TUNISIENNE sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 28 avril 2023 à dix heures (10h00) au siège social de la société LA COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI», sis à la Zone Industrielle Sidi Rezig, Rue des Usines - 2033, Mégrine, Ben Arous - Tunisie, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la Société au titre de l'exercice 2021 ;

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

5. Affectation du résultat relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2021;

7. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021 ; et

8. Pouvoirs pour formalités.

2023400687SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE L'AQUACULTURE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital social de 3.185.300 DT

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042, Akouda, Sousse - Tunisie

Identifiant unique numéro : 0044625T

Les actionnaires de la société L'AQUACULTURE TUNISIENNE sont convoqués à une Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le vendredi 28 avril 2023 à midi (12h00) au siège social de la société LA COMPAGNIE FINANCIERE D'INVESTISSEMENT «CFI», sis à la Zone Industrielle Sidi Rezig, Rue des Usines - 2033, Mégrine, Ben Arous - Tunisie, et ce afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Statuer sur la question de savoir s'il y a lieu de prononcer la dissolution de la Société ou alternativement décider la continuité de l'exploitation;

3. Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital;

4. Réduction de capital à néant, par résorption partielle des pertes;

5. Augmentation de capital en numéraire;

6. Modification corrélative des statuts; et

7. Pouvoirs pour formalités.

2023400688SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire de la société CHAKETMA PHOSPHATES SA

Siège social : Rue du Lac de Constance - Immeuble Carthage Center

Capital social : 2.500.000 DT

Identifiant unique : 1350642K

Le conseil d'administration a décidé de convoquer les actionnaires de la société Chaketma Phosphates S.A. à une assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 25/4/2023 à 11H heures à l'hôtel «LA MAISON BLANCHE» sis au 45 avenue Mohamed V, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

2. Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2018 ;

5. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes au titre des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales;

6. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion pendant l'exercice clos le 31/12/2018

7. L'approbation d'un budget de 33 Millions DT pour mener le projet au stade de développement;

8. Examen de la proposition de retrait de l'affaire administrative n°157082 ;

9. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publicité légales.

2023400693SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE DAR ZARROUK S.A

S.A au capital : 1.250.000 DT

Siège social : Rue Larbi Zarrouk - Sidi Bou Saïd Tunis

RNE : 0005875T

MF : 0005875T/A/M/000

Les actionnaires de la société DAR ZARROUK S.A sont convoqués pour

se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 avril 2023 à quatorze heures et trente minutes (14h30), au siège social de la société Rue Larbi Zarrouk- 2026 Sidi Bou Saïd Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1) Lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société en 2022 et présentation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

2) Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2022.

5) Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2022.

6) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2023

7) Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

8) Pouvoirs pour formalités.

2023400697SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société MAJESTIC HOTELS

S.A au capital : 3.300.000 DT

Siège social : 36 Avenue de Paris - 1000 Tunis

RNE : 0000970V

MF : 000970V/A/M/000

Les actionnaires de la société Majestic Hotels S.A sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mercredi 26 avril 2023 à onze heures (11h00), au siège social de la société, 36 Avenue de Paris - 1000 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1) lecture et examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société en 2022 et présentation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

2) Lecture et approbation du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatifs aux états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022 et approbation des conventions règlementées prévues par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

4) Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2022.

5) Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2022.

6) Nomination des membres du Conseil d'Administration

7) Nomination du commissaire aux comptes.

8) Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2023.

9) Information concernant les déclarations des fonctions conformément aux articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales.

10) Pouvoirs pour formalités.

2023400698SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia»

SA au capital de 20.000.005 DT

Siège social : 15, Rue EL Quods 1002 Tunis - Belvédère

Identifiant Unique : 1308074G

Les actionnaires de la société la Tunisienne des Assurances Takaful «At-Takafulia» sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 25 avril 2023 à 10 h, au siège social de la société situé au 15 Rue EL Quods 1002 Tunis belvédère, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2022.

2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2022.

3. Lecture du rapport du Comité Charaïque 2022.

4. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers 2022.

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs.

7. Renouvellement de mandat du membre du conseil d'administration.

8. Nomination des commissaires aux comptes.

9. Désignation des membres du comité Charaique.

10. Fixation des jetons de présence des administrateurs, et du Comité Charaïque et des Comités.

2023400699SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MASTER RETAIL

Société anonyme

Au capital de 28 600 000 Dinars

Siège social : Immeuble SOFIDE, Charguia II, Angle rue du Métal et rue des Entrepreneurs, 2035 Tunis Carthage

Identifiant unique au R.N.E : 1412646 H

Affiliation CNSS : 562543-40

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à assister à l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 27 Avril 2023 à 9 heures, au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport annuel de Gestion;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ;

- Approbation du rapport de gestion et des états financiers de l'exercice 2022 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation des résultats;

- Quitus aux membres du Conseil d'administration;

- Délégation de pouvoirs.

2023400700SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société GEMS

S.A. au capital de 3.500.000 Dinars

Identifiant Unique : 0031648H

Siège social : 20 Rue du Bois - Z.I. de Ksar Saïd - 2086 - Manouba

Le Conseil d'Administration de la Société GEMS convoque une assemblée générale extraordinaire pour le vendredi 28 avril 2023 à 10H au siège de la Société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Nomination de la société

2- Augmentation du capital

3- Mise à jour des statuts.

2023400702SANB3

Convocation aux Actionnaires

Arab Banking Corporation - Tunisie ci-après « Bank ABC - Tunisie»

Société anonyme

Au capital de 68.000.000 DT

Siège social : ABC Building, Rue du Lac d'Annecy - 1053 les Berges du Lac - Tunis

Tél : 71 861 861

Fax : 71 860 921

email : abc.tunis@bank-abc.com

Identifiant Unique : 0577975B

Arab Banking Corporation Tunisie ci-après "Bank ABC - Tunisie" porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 27 Avril 2023 à 14h au siège social de la Banque, les Berges du Lac, Tunis, et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des délais et des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire,

2. Lecture et approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire,

3. Lecture et approbation du rapport annuel de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31/12/2022,

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2022,

5. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31/12/2022,

6. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,

7. Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31/12/2022,

8. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2022,

9. Nomination d'un administrateur indépendant au sein du Conseil d'Administration,

10. Allocation des jetons de présence aux administrateurs pour l'année 2023,

11. Pouvoirs en vue des formalités.

2023400703SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société GAT Investissement

Société anonyme

Capital social : 25 000 000 Dinars

Siège social : N°92-94 Avenue Hédi Chaker, Tunis

Identifiant Unique : 0539146G

Messieurs les actionnaires de la Société GAT Investissement sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le 28 avril 2023 à 10 heures au siège social de la société sis au 92-94 Avenue Hédi Chaker, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022 ;

3. Examen et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022 ;

6. Nomination des administrateurs pour les exercices 2023, 2024 et 2025 ;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation du montant des jetons de présence;

9. Questions diverses.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023400706SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

MENA CAPITAL PARTNERS SA

Capital social : 3000.000 Dinars

Raison sociale : INTERMEDIAIRE EN BOURSE

Siège social : 5 BIS rue du Lac de Tibériade Les Berges du Lac 1053

RC : B1107551996

MF : 496886BAM000

Messieurs les actionnaires de la société MCP sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 25 Avril 2023 à 11h30 au siège de la société MENA CAPITAL PARTNERS sis au 05 bis rue du Lac de Tibériade 1053 les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2022 et présentation des comptes du dit exercice :

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2022 ;

3) Approbation s'il y a lieu du rapport du conseil d'administration et des états financiers relatifs à l'exercice 2022;

4) Affectation des résultats de l'exercice 2022;

5) Jetons de présence

6) Quitus aux administrateurs;

7) Questions diverses.

2023400709SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Immobilière

ELIMRANE

S.A au capital 7.000.000 D

2, Rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins 1082 - El Mahrajène

RNE : 0033042 Q

M.F : 0033042/Q/A/M/000

Les Actionnaires de la Société de Promotion Immobilière «ELIMRANE» sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra à son siège social sis au n°2, Rue Ibnou Koutaiba - Cité Jardins - 1082 El Mahrajène, le lundi 17 avril 2023 à 10h pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022.

2- Lecture du rapport général et du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice 2022.

3- Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et des états financiers relatifs à l'exercice 2022.

4- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2022.

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2022.

6- Nomination des administrateurs et composition du Conseil d'Administration.

7- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2023.

8- Déclarations de fonction conformément aux articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

9- Pouvoirs pour formalités.

2023400717SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE POLYCLINIQUE INTERNATIONAL RIADH ENNASR - S.A

Société anonyme

Au capital social de 14 500 000 DT

Identifiant unique : 1236746 B

Siège social : Boulevard de l'ère nouvel NASR 2

A la demande d'une partie des actionnaires, il est porté à la connaissance de messieurs les actionnaires de la société POLYCLINIQUE INTERNATIONAL RIADH ENNASR S.A qu'ils sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le jeudi 20 avril 2023 à 14h au siège de la société sis au Boulevard de l'ère nouvel NASR 2 ARIANA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise à terme du mandat des administrateurs
- Nomination de nouveaux administrateurs
- Questions diverses.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

2023400735SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que «la société Médicale Gaze» dont le siège social est situé à la rue du Cuir N°22 la zone industrielle Sidi Rezig à Mégrine gouvernorat de Ben Arous a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°7748 en date du 18 Août 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de stockage des pansements et des matières premières située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Ben Arous et de la municipalité de Mégrine.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Ben Arous ou le président de la municipalité de Mégrine ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que «la société Royal Design» dont le siége social est situé à la zone industrielle Enfidha à Enfidha gouvernorat de Sousse a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le n°7259 en date du 01 Août 2022 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection de vêtements prêts à porter située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité d'Enfidha.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le président de la

municipalité d'Enfidha ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la Société RAFFINERIE DU SUD dont le siège social est situé à proximité de la route de Tunis km 11 Sakiet Ezzit - 3021 Sfax, a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'énergie, sous le n°923 en date du 3 Février 2022 en vue d'obtenir une autorisation de régularisation de la situation réglementaire d'un établissement classé de deuxième catégorie objet de l'arrêté d'autorisation du troisième catégorie enregistré sous le n°19109617 en date du 3 janvier 2018 et qui consiste en une unité du raffinage des huiles alimentaires, située à proximité de la route de Tunis km 15 à la localité Sidi Salah de la délégation de Sakiet Ezzit du gouvernorat de Sfax et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée et qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sfax et de la municipalité de Sakiet Ezzit.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le Gouverneur de Sfax ou le président de la municipalité de Sakiet Ezzit ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie, des Mines et de L'énergie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite à la demande de mise à jour n°74003 déposée par Maître Samah OUERGHIMI pour le compte des héritiers Ali Ben Mohamed RIAHI visant l'inscription de la promesse de vente établie en Français dûment légalisée le 18/9/1991 et enregistrée le 10/9/1991, en vertu de laquelle Yvette CATALANO GUETA agissant en son nom et pour le compte de ses frères Victor et Danielle par procuration a promis au dénommé Ali Ben Mohamed RIAHI de lui vendre le sixième de l'immeuble objet du titre foncier n° 89984 dénommé «Villa Antoinette 5» sis à Radés, l'inscription d'un jugement civil n°6122 rendu par le Tribunal cantonal de Ben Arous le 13/1/1995 opposant le dénommé Ali Ben Mohamed RIAHI à la défenderesse Yvette CATALANO GUETA agissant en son nom et pour le compte de ses frères Victor et Danielle, ayant condamné la défenderesse à signer l'acte définitif relatif aux parties indivises dans l'immeuble objet du titre foncier n°89984 acquis par le demandeur et ce dans un délai d'un mois à compter de la date de signification, qu'en cas de refus ou de non acquiescement, considérer que le présent jugement fasse office d'acte de vente, ordonné à Monsieur le conservateur de la propriété foncière sa transcription au registre foncier, met les dépenses à la charge de la défenderesse et rejeté l'action quant au surplus, l'acte de décès de Dina VITA traduit du Français, dont il ressort qu'elle est décédée le 18/12/1981 laissant pour héritiers son fils Joseph GUETA et les filles de ce dernier Yvette Rachelle GUETA et Danielle Dia GUETA et l'acte de décès de Ali Ben Mohamed RIAHI établi par le juge cantonal de l'Ariana le 3/4/2003 dont il ressort qu'il est décédé le 3/3/1995 laissant pour héritiers son épouse Hasna Bent Hadi Ben Ammar Ben Ali AOUINI et son enfant majeur Sami issue de la dame Marie France André MINAR et son enfant mineur Mohamed Aymen issu de la dame Latifa Bent Mabrouk SAID.

Attendu qu'en considération de ce qui précède, tout opposant doit saisir le greffe du Tribunal immobilier à l'effet dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis.

2023T00316DIVD2

Avis

Monsieur Abdelkader Bourguiba par le biais de son avocat Maître Hamda Ben Said a présenté une demande de mise à jours n°8819 auprès du tribunal immobilier de Bizerte en vue d'inscrire un contrat de vente sous seing privé daté du 20/10/1973 et enregistré à la recette des finances le 18/11/1973 folio 683-89, consentie par Khadija Bent Mohamed El Hattab Ben Hmida ayant pour objet une parcelle de terrain sis «El Karya» des champs de Ras Jbal d'une superficie de 5000 mètres carrés, totalement comprise dans le titre foncier n°1819 Bizerte nommé «KITAA BEN HMIDA» au profit de l'acheteur Abdelkader Ben Mohamed Bourguiba.

Et attendu que la publication de cet avis tient lieu et place de la légalisation de la signature dans le contrat précité.

A cet effet, et en application de l'article 17 de la loi n°34-2001 du 10/4/2001 portant mise à jour des titres fonciers, cet avis tient lieu et place de la légalisation de signature de la vendeuse dans le contrat de vente objet de la demande de mise à jour.

Et à commencer de la date de publication de cet avis, et pendant un délai de deux mois, toute personne peut s'y apposer sur la demande de mise à jour.

Cet avis a été publié aux journaux «EL Chourouk» et «le Quotidien» le 18 et 19 mars 2023.

2023T00326DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mr Slim Ben Moussa Ben Hamda Ben Moussa déclare la perte du titre de propriété n°03/52082 daté le 15/7/2015 objet de titre foncier n°37312 Mahdia.

Situé à Ksour-essaf gouvernorat Mahdia une attestation de perte a été délivrée par le poste de garde nationale de Bradaa n°829 du 15/3/2023.

2023S00342DIVD2

Perte de titre de propriété

Mr Ragoubi Fethi déclare avoir perdu son titre de propriété n°2443 objet du titre foncier n°25004 Kairouan et obtenu un certificat de perte n°147 du 10/3/2023.

2023S00344DIVD2

Avis

Héritiers Habib B Amar déclarent qu'ils ont perdu leur titre de propriété du terrain à de superficie 9260 m² situé à la Route Menzel Chaker km 17 Sfax, provenant par acte de partage du 11/7/1980 enregistré le 02/10/1981 n°94 par les deux notaires Mziou Mahmoud et Karray Mohamed.

Ils souhaitent faire un autre qui remplace le premier.

Et celui qui a une contestation se présente par une opposition écrite au Notaire Mziou Lotfi Sfax dans un délai qui ne dépasse pas 30. Tél 24234308.

2023X00406DIVD2

Avis

Jaouida Bouassida titulaire de la carte d'identité n°01060969 annonce qu'elle a perdu son titre de propriété qui se présente en un acte de vente rédigé le 23 août 1996 enregistré à Sfax le 19 octobre 1996 n°6864 par les deux notaires Ahmed Baccar et Youssef El Euch à propos du terrain renfermant 20 pieds d'olivier, situé à la route de Saltania Km 14 Sfax et elle veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00410DIVD2

Avis

Taoufik Raouin titulaire de la carte d'identité n°01306338 annonce qu'il a perdu son titre de propriété concernant un acte de partage rédigé le 28 juin 1999 enregistré à Sfax le 8 septembre 1999 n° M065339 par les deux notaires Chedhly Souissi et Ali Triki et il veut le remplacer par un autre titre original. Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire Mhamed Trabelsi 26 avenue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet avis. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00411DIVD2